



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-726-996 du 12/12/2016

MOUVEMENT NATIONAL ET INTERACADEMIQUE DES PERSONNELS ATSS ET ATRF (NOUVEAUTE 2017) - RENTREE SCOLAIRE 2017

Référence : note de service ministérielle DGRH-C2 n° 2016-169 du 21 novembre 2016 publiée au BOEN spécial n° 7 du 24 novembre 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs de service d'affectation des personnels ATSS et ATRF - Tous personnels ATSS et ATRF

Dossier suivi par : Tel. secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - adresse mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Chef du bureau des personnels administratifs et techniques - 3.01		
Valérie MISERY	04 42 91 72 28	valerie.misery@ac-aix-marseille.fr
- Pour les AAE :		
Francine CORDERO	04 42 91 72 42	francine.cordero@ac-aix-marseille.fr
- Pour les SAENES :		
Lettres A à H : Véronique SILVE	04 42 91 72 29	veronique.silve1@ac-aix-marseille.fr
Lettres I à Z : Anne-Françoise CORTI	04 42 91 72 30	anne.corti@ac-aix-marseille.fr
- Pour les ADJAENES :		
Guylaine DUPONT	04 42 91 72 32	guylaine.dupont@ac-aix-marseille.fr
Laure BIDEAU	04 42 91 72 33	laure.bideau@ac-aix-marseille.fr
Laurent CHARVIN	04 42 91 72 34	laurent.charvin@ac-aix-marseille.fr
- Pour le INFIRMIER(E)S ENES :		
Sophia ARZUR	04 42 91 72 56	sophia.arzur@ac-aix-marseille.fr
- Pour les ASSAE et les ATEE :		
Mireille PALOT	04 42 91 72 37	mireille.palot@ac-aix-marseille.fr
Chef du bureau des personnels de direction, d'inspection, et de recherche-formation - 3.02		
Nathalie QUARANTA	04 42 91 74 37	nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr
- Pour les ATRF :		
Valérie DELISLE	04 42 91 71 43	valerie.delisle@ac-aix-marseille.fr
Sophie DUBOIS	04 42 91 71 42	sophie.dubois@ac-aix-marseille.fr

- 1) La note de service citée en référence qui règle les modalités d'organisation et le calendrier du mouvement national et du mouvement interacadémique des personnels **ATSS et ATRF** pour la rentrée scolaire 2017, est publiée au **bulletin officiel spécial de l'éducation nationale n° 7 du 24 novembre 2016**

Les personnes intéressées sont invitées à s'y reporter et à tenir le plus grand compte du calendrier des opérations figurant en annexe M6 pour ce qui concerne les ATSS et en annexe M13 pour ce qui concerne les ATRF.

- 4) Les agents affectés dans l'académie d'Aix-Marseille qui demandent une mutation interacadémique au titre de leur RQTH doivent prendre attache auprès du Docteur Taudou (service santé social au rectorat : 04 42 95 29 41 – mail : ce.sante@ac-aix-marseille.fr)
- 5) Si l'agent renonce à sa demande de mutation, l'imprimé de confirmation doit également être envoyé à l'académie concernée (DIEPAT pour l'académie d'Aix-Marseille) selon le même calendrier, signé et revêtu de la mention « *annulation de la demande de mutation* ».

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines